L'émission du CNDP et de La Cinquième pour les collèges

ÉDUCATION CIVIQUE
Citoyenneté et responsabilité

Liberté d'expression

© CNDP

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, si essentielle à notre vie, fut et demeure encore dans bien des pays le fruit d'un âpre combat quotidien. Galilée *évoque ici le droit et le pouvoir d'informer, en prélude à la Semaine de la Presse dans l'École.*

La liberté d'expression : un des droits les plus précieux.

Une même problématique sert de fil conducteur à chaque émission, mettant l'accent sur une notion ou valeur fondamentale liée à l'apprentissage de la démocratie et sur la façon dont les êtres humains vivent et gèrent ces valeurs.
– *Découverte :* l'expérience de citoyens impliqués dans une action de proximité, faisant partie de l'environnement des élèves.
– *Dossier :* un reportage sur l'architecture, l'organisation et les fonctions d'un lieu, emblème de valeurs et de principes.
– *Focus :* quelques notions juridiques essentielles à travers des textes fondateurs et des faits historiques majeurs.

CENTRE NATIONAL
DE DOCUMENTATION
PÉDAGOGIQUE

Semaine de la Presse dans l'École

Opération savoirs collège

Sommaire

INFORMATION

p. 3 **Présentation**
p. 4 **Découpage**
Découverte : *La voix des enfants*
Dossier : *En direct du journal*
Focus : *Le droit de dire*

EN CLASSE

p. 5 **Carte d'identité**
p. 6 **Suggestions pédagogiques**
Activité sur l'ensemble de l'émission
Piste sur le Dossier
Activité sur le Dossier
Activité sur le Focus
p. 8 **Fiche élève 1**
R2E – 95.4 FM : la liberté de dire
p. 9 **Fiche élève 2**
Le *19/20* de France 3 : un défi quotidien
p. 10 **Fiche élève 3**
Le droit de dire
p. 11 **Apprendre les médias**
Apprendre à préparer un journal

DOCUMENTATION

p. 13 **Compléments**
1. Les médias africains face aux défis de la transition démocratique
2. Les droits de l'homme et la démocratie au sein de l'Union
3. Internet : les législations nationales ne peuvent s'appliquer à un réseau qui se joue des frontières
p. 17 **Pour en savoir plus**
p. 18 **Renseignements pratiques**
p. 18 **Comment se procurer Galilée**

Information

PRÉSENTATION…

Du droit de dire au droit de lire ou de voir, la route est semée d'embûches qui seule peut mener à un véritable système démocratique. Exprimer ou diffuser une information n'est pas chose aisée – d'autant qu'il est difficile de mesurer l'impact d'une information sur notre comportement. En ce sens, la surinformation est aussi condamnable que la censure : trop d'infos tueraient donc l'info ?

Le module Découverte *La voix des enfants* nous invite d'abord à découvrir le studio d'une station de radio pas comme les autres : les animateurs et journalistes de R2É, en effet, sont tous des collégiens !

Puis, grâce au Dossier *En direct du journal*, nous poussons la porte d'une grande rédaction nationale : celle de France 3. En entrant dans les coulisses du *19/20*, on comprend mieux qu'une même information puisse être présentée de façon très différente. Car donner la meilleure information au meilleur moment demande un professionnalisme qui n'est pas à l'abri des aléas.

Le Focus, *Le droit de dire*, s'arrête enfin sur quelques moments clés de l'histoire de la lutte pour la liberté d'expression. Les images d'archives côtoient ici des réalités encore proches de nous.

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

DÉCOUPAGE

Découverte : *La voix des enfants*

00 min 00 s Cyril et Alexandre, animateurs à R2E, expliquent leur travail.

01 min 15 s Le directeur de la station n'est autre qu'un professeur d'histoire-géographie du collège… Il explique l'interaction entre ce type d'émissions et l'utilisation des médias qu'il fait en classe.

02 min 08 s Les jeunes utilisent les langues vivantes pour certaines interviews.

03 min 16 s Les entretiens n'ont pas toujours lieu en studio.
Les collégiens s'occupent aussi de la phase technique.

Dossier : *En direct du journal*

00 min 00 s Rédaction nationale de France 3, 9 h. Conférence de rédaction. Il faut choisir les infos à traiter pour la prochaine édition.

01 min 16 s Lionel Cottu couvre une manifestation de chômeurs. Difficile de récolter de l'information et des images.

02 min 14 s De son côté, Morad Ait Habbouche, autre journaliste, doit faire un sujet d'une minute sur la visite du Pape à Cuba. Étant à Paris, il utilise les dépêches de l'AFP (Agence France Presse).

03 min 59 s La présentatrice du *12/13* se prépare. Morad évoque l'authenticité des sources en l'absence de correspondant sur place.

05 min 28 s Morad parle du reportage sur le terrain : la charte des droits et devoirs des journalistes inclut une protection des témoins.

07 min 03 s Catherine Matausch explique combien le *12/13*, qu'elle présente, est d'abord l'œuvre de toute une équipe.

07 min 42 s Pascale Justice essaie de traiter le sujet des dangers du vaccin contre l'hépatite B. On lui refuse l'interview des malades. Censure de la part du corps médical ou refus de la part des malades ?

09 min 36 s Lionel Cottu arrive finalement à couvrir la manifestation. Le conducteur du *19/20* en sera changé au dernier moment !

12 min 56 s Le *19/20* vient de s'achever. Tout le monde se réunit maintenant pour préparer l'édition de 23 h.

Focus : *Le droit de dire*

00 min 00 s La place de la liberté d'expression dans la Démocratie.

00 min 37 s 1789-1851. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme »… Cet héritage de la Révolution se verra bien malmené par les régimes qui ont suivi.

02 min 16 s 1852-1898. Les régimes républicains paraissent mieux préserver cette liberté, notamment grâce à la loi du 29 juillet 1881.

03 min 06 s 1898-1945. Cette liberté a un rôle central au sein du système démocratique comme le démontrent les crises de cette période.

04 min 22 s Aujourd'hui, quels sont les dangers de la réorganisation de la presse et la privatisation des médias ? La lutte ne paraît pas encore achevée, surtout dans les régimes autoritaires.

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

En classe

CARTE D'IDENTITÉ

Disciplines, classes et programmes concernés en priorité

Éducation civique, 4e : (ancien programme), la liberté d'expression.
Éducation civique, 4e : (nouveau programme 1998), les libertés individuelles ; les enjeux de l'information.

Autres disciplines ou classes possibles

Histoire-géographie pour les classes de 2de : maîtriser les divers moyens d'expression (Modules), Première L ou ES : la liberté d'expression au XIXe siècle ; la France aujourd'hui (Modules) ou Terminale : actualisation des connaissances par le biais des différents médias.

Objectifs de l'émission

Comprendre ce qu'est la liberté d'expression, montrer qu'elle n'est jamais une chose acquise mais que, bien souvent, cela reste un combat quotidien ; expliquer comment le meilleur moyen de la sauvegarder est de préserver un esprit critique. En cela, savoir comment l'information se fait, circule et est diffusée est un facteur de démocratisation.

Principaux thèmes abordés

Liberté, droits de l'homme, information, égalité.

Représentations préalables à prendre en compte

On pourra donner la parole aux élèves pour leur demander ce qu'ils ont retenu des actualités de la veille, ou bien pour commenter un événement connu de tous, en leur demandant d'expliquer comment ils ont eu ces informations. Ce sera un moyen de faire rapidement le bilan de leurs habitudes d'accès à l'information.

Vocabulaire à expliquer

Agence de presse, libéralisme, pluralisme, système démocratique, monopole.

Vocabulaire à mettre en place

Démocratie, régime républicain, information-spectacle.

➢ Activité sur l'ensemble de l'émission

Éducation civique : toutes classes de collège, après un premier visionnement.

REPÉRER LES NOTIONS COMPLEXES

• *Chaque élève prépare une dizaine de petits papiers.* Pendant le visionnement, à chaque fois que l'élève entend un mot qu'il ne comprend pas, il note aussitôt sur un papier, puis lève la main. Le professeur vient prendre son papier.
La même opération sera répétée autant de fois que de mots ou de notions difficiles auront été rencontrés. Le professeur obtient alors une image fidèle et vivante de l'état de compréhension de la classe.

• *Après le visionnement*, le professeur peut réaliser une analyse des notions mal comprises, en les intégrant soit dans son cours, soit dans une synthèse séparée.

➢ Piste sur le Dossier : *En direct du journal*

Éducation civique : toutes classes de collège, avant ou après un premier visionnement.

FAIRE LA UNE !

Montrer ce qu'est le pluralisme et que la liberté d'expression est une réalité quotidienne.

• *Dossier préalable sur la presse écrite*. Pour enrichir la réflexion qui découle du Dossier, les élèves pourront avoir déjà préparé un dossier d'étude qui sera utilisé après le visionnement. Trois groupes d'élèves se seront ainsi attachés à éplucher les « unes » des principaux quotidiens (régionaux et nationaux) et hebdomadaires de la semaine qui précède la séquence. Ils présenteront le résultat de leur travail, tout en montrant les différentes couvertures dont ils disposent. Ce travail sera d'autant plus bénéfique s'il est fait en collaboration avec le professeur documentaliste, au CDI.

• *Dossier préalable sur la presse télévisuelle*. Deux autres groupes auront enregistré les 30 premières secondes des journaux télévisés des soirs de la semaine précédente, toutes chaînes confondues. Si l'établissement possède une table de montage ou, plus simplement, deux magnétoscope, le professeur pourra les aider, au préalable, à faire le montage de ces extraits.
Ce travail sera présenté parallèlement à celui des autres groupes. Chacun découvrira alors, au fur et à mesure, les points communs et les points de divergence entre toutes les équipes de journalistes. On pourra étendre cet exercice aux journaux radiodiffusés.

• *Le métier d'informer*. S'appuyer sur le Dossier pour s'interroger ensuite sur la part à faire entre les pressions (groupes financiers propriétaires, lobbies, annonceurs publicitaires, milieux politiques) et les fortes contraintes du métier de journaliste, notamment les problèmes de gestion du temps – le métier d'informer est-il toujours compatible avec l'urgence des délais de bouclage ?

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

➢ Activité sur le Dossier : *En direct du journal*

classes de 4e, après un premier visionnement

APPRENDRE À PRÉPARER UN JOURNAL

La classe est divisée en plusieurs groupes. Chaque élève doit opter pour une équipe en fonction de ses centres d'intérêt. D'un commun accord, et selon les capacités de chacun, mais aussi de l'établissement, la classe choisira de préparer un minijournal écrit, télévisé ou parlé sur l'actualité du mois ou de la semaine qui précède la séquence de cours. Chaque équipe sera responsable d'une activité clé concourant au type de journal sélectionné. Cet exercice a un double but : mieux faire comprendre aux élèves la difficulté de faire passer correctement les bonnes informations, mais aussi leur offrir l'occasion de « créer » l'information plutôt que de se contenter de la recevoir. Pour cela, on pourra commencer l'activité par les exercices proposés par la Fiche n° 2. Pour la mise en pratique de ce type d'exercice, reportez-vous à la section Apprendre les Médias du présent guide.

➢ Activité sur le Focus : *Le droit de dire*

Éducation civique, toutes classes de collège, pendant et après visionnement.

COMPRENDRE UNE ÉVOLUTION HISTORIQUE

• *Histoire d'un combat*. En peu de temps, le Focus fait le bilan de plus d'un siècle de lutte contre la discrimination. Si le document laisse une impression de lutte constante, l'élève peut rencontrer quelques difficultés quant à percevoir que les luttes les plus fortes ont été engagées à la fin du siècle dernier, mais aussi durant la première moitié du XXe siècle. La Fiche élève n° 3 se propose d'aider l'élève à repérer les principaux événements, puis les grands personnages qui ont marqué l'histoire de la lutte contre la discrimination. Comme suite à la séquence, certains élèves pourront réaliser des dossiers sur les personnages évoqués.

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

FICHE ÉLÈVE 1

R2E – 95.4 FM : la liberté de dire

[À utiliser en classe de 4e ; à partir du module La voix des enfants*.]*

• Découverte de la station

1. Quels sont les différentes activités remplies par les enfants de R2E ?

2. Quel est le rôle du professeur d'histoire-géographie ?

3. Montrez que la radio est un moyen d'exprimer librement et simplement ses opinions.

• De l'importance de bien parler…

4. Quelles difficultés les enfants de R2E peuvent-ils rencontrer au cours d'une émission ?

5. En quoi le support écrit devient alors complémentaire de l'expression orale ?

6. Quels sont les avantages et les inconvénients d'une émission en direct ?

• À vous de jouer…

7. En quelques lignes, proposez une émission que vous souhaiteriez animer si votre collège venait à posséder sa propre radio. Expliquez vos choix.

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

Le *19/20* de France 3 : un défi quotidien

[À utiliser en classe de 4e ; à partir du Dossier En direct du journal. *Matériel nécessaire pour la seconde activité : une dépêche d'information et deux photos correspondant à l'événement décrit dans la dépêche.]*

• Le chemin de l'information

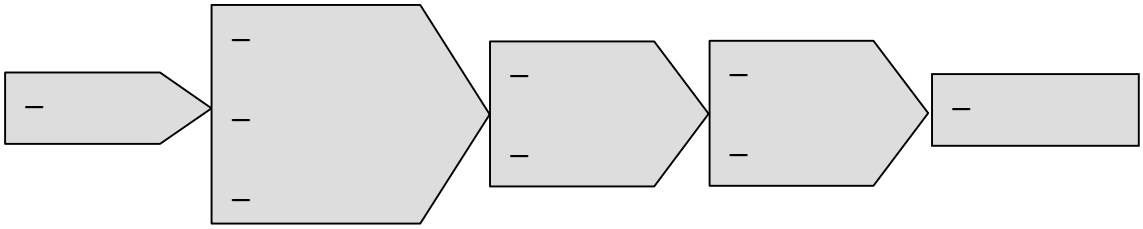

En observant attentivement la fabrication du sujet de Lionel Cottu sur la manifestation des chômeurs, classez dans l'organigramme ci-dessus les différents intervenants présentés dans le sujet. Vous expliquerez ensuite quels problèmes peuvent entraîner cette multiplication des intervenants.
(le présentateur du journal / le journaliste / le preneur de son / le cameraman / le téléspectateur / la monteuse / la régie finale / le fait / le commentateur)

• Le défi du journaliste

Comme Morad Ait Habbouche, vous voici dans la situation d'un journaliste qui doit faire un sujet sur un événement qu'il ne connaît que par une dépêche et deux photos. Votre mission est de faire un article d'une dizaine de lignes, illustré par une seule photographie correctement légendée. Les meilleurs d'entre vous présenteront leur sujet à l'oral en 30 secondes…

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

FICHE ÉLÈVE 3

Le droit de dire

[À utiliser en classe de 4e ; à partir du Focus Le droit de dire.]

• Repérer les grands acteurs

1. Relevez les noms de ceux qui ont combattu pour que la liberté d'expression puisse triompher. À quelle époque ont-ils vécu ?

2. Contre qui ont-ils dû se battre ? Pourquoi et comment ?

3. Quelles grandes décisions ont-ils réussi à faire admettre ?

• Se repérer sur une frise chronologique

4. Établissez ci-dessous la liste des principaux événements (4) et des grands personnages (3) cités dans la vidéo. En face de chacun d'eux, indiquez la date qui lui correspond.

5. Faites figurer, sur la frise chronologique ci-dessus, chacun des événements en rouge, puis les grands personnages en vert. En observant la frise achevée, peut-on dire que la lutte pour la liberté d'expression est un combat ancien ? Expliquez.

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

➢ Apprendre à préparer un journal

Sur le mode de diffusion des informations.

La télévision, la radio ou notre quotidien nous sont familiers mais il est déconcertant de voir que nous parvenons encore mal à expliquer le mode de cheminement de ces informations. Que dire alors des moyens de présentation d'une même information ?… La classe, divisée en cinq groupes, peut représenter une réelle opportunité de mieux saisir, très humblement, quelques « ficelles » de ce métier de journaliste (voir Suggestions pédagogiques, Activité sur le Dossier, Apprendre à préparer un journal). Cet exercice a pour but, rappelons-le, de mieux faire comprendre aux élèves la difficulté de faire passer correctement les bonnes informations mais aussi de leur offrir l'occasion de « créer » l'information plutôt que de la subir. Une telle activité prendra facilement trois séquences en collège.

RÉPARTITION DES ÉQUIPES POUR UN JOURNAL ÉCRIT

Groupe 1 Revue de presse, choix des sujets, des photographies.
Groupe 2 Rédaction des 3 premiers articles + légendes des photos.
Groupe 3 Rédaction des 3 derniers articles + légendes des photos.
Groupe 4 Relecture, corrections et illustrations éventuelles. Numérisations.
Groupe 5 Entrée des textes, insertion images, PAO.

Pour ce travail, le logiciel Publisher, de Microsoft, propose un assistant très pratique pour la conception d'un tel journal. Si l'établissement ne dispose pas d'un tel équipement, un photomontage, par le biais d'une photocopieuse, d'images découpées dans des magazines et des articles (rédigés soigneusement à la main par les élèves) s'avérera tout aussi satisfaisant.
Si l'établissement dispose d'un accès Internet, le professeur pourra trouver des informations intéressantes pour ce travail. Attention toutefois à ne rien diffuser sans l'accord des auteurs !
Une fois le journal achevé, on pourra le diffuser dans l'établissement. S'il rencontre le succès qu'il mérite (ce dont nous ne doutons pas !), il pourrait être le premier numéro d'une longue série. Il ne restera plus qu'à mettre en place un vrai Club, sous la forme d'une Salle de Rédaction… Vous rejoindrez la grande famille des « Fanzines » !

RÉPARTITION DES ÉQUIPES POUR UN JOURNAL TÉLÉVISÉ

Groupe 1 Revue de presse, choix des sujets, des reportages.
Groupe 2 Réalisation des 3 premiers sujets + préparation intervention reporters 1, 2, 3.
Groupe 3 Réalisation des 3 derniers sujets + préparation intervention reporters 4, 5, 6.
Groupe 4 Relecture, corrections et préparation prompteur du présentateur.
Groupe 5 Ensemble technique, 2 au son, 2 à l'image, 1 à l'éclairage et 1 au prompteur. La régie finale pourra être faite par le professeur aidé par les autres groupes.

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

Pour ce travail, il est préférable de viser le montage en direct et d'éviter le montage numérique (trop fastidieux techniquement). Certains établissements seront sans doute équipés d'une table de montage et d'un équipement vidéo conséquent. Sinon, un ordinateur de base (Pentium 100 – 16 Mo) avec la régie « Miro Video Studio 200 » (1790 F environ) permet de piloter caméscope et magnétoscope et d'agrémenter les images d'effets de transition, de sons, de musiques, etc. Sans cela, avec un peu d'ordre et de méthode, un seul et unique caméscope, bien utilisé, peut suffire. Cela à la condition de répéter chacune des interventions pour éviter tout « montage ».
L'enregistrement du journal (et non des reportages, qui pourront se faire en dehors des cours, en ville, par exemple…) est préférable dans les conditions du direct. Le résultat n'en sera que plus vivant et véridique.
Une fois le journal achevé, on pourra le diffuser dans l'établissement, en projection publique ou bien en réseau interne. En cas de succès, ce sera peut-être l'occasion de lancer, pourquoi pas, une chaîne de télévision dans votre établissement. Quelques bonnes volontés et un bon équipement seront le fondement d'un vrai Club, sous la forme d'un petit studio d'enregistrement !

RÉPARTITION DES ÉQUIPES POUR UN JOURNAL PARLÉ

Groupe 1 Revue de presse, choix des sujets, des reportages.
Groupe 2 Réalisation des 3 premiers sujets + préparation intervention reporters 1, 2, 3.
Groupe 3 Réalisation des 3 derniers sujets + préparation intervention reporters 4, 5, 6.
Groupe 4 Relecture, corrections et préparation texte du présentateur du journal.
Groupe 5 Ensemble technique, 2 au amplis, 2 au magnéto, 1 au contrôle du niveau du son. La régie finale pourra être faite par le professeur aidé par les autres groupes.

Pour ce travail, il est préférable de viser le montage avec bandes audio 3M (en grosses bobines). Ce moyen peut paraître dépassé, à l'ère du CD Compact, mais il est nettement plus facile de faire des montages sur ce type de bande qui se coupe et se colle aussi simplement que des morceaux de papier. Le montage n'en sera que plus aisé. Sinon, un bon magnéto classique, couplé à un ampli de base suffira. Attention toutefois à utiliser des micros corrects (ce qui ne veut pas dire trop chers !).
L'enregistrement du journal (et non des reportages, qui pourront se faire en dehors des cours, en ville, par exemple…) est préférable dans les conditions du direct. Le résultat n'en sera que plus vivant et véridique.
Une fois le journal achevé, on pourra le diffuser dans l'établissement qui dispose le plus souvent d'un réseau conséquent de hauts parleurs pour les messages internes. Sinon, cette émission peut également être diffusée par le biais de cassettes audios distribuées aux différentes classes intéressées. Si le succès est au rendez-vous, pourquoi ne pas vous diversifier et proposer des programmes ou des cassettes thématiques. Il ne vous restera plus qu'à vous rapprocher de votre sous-préfecture pour obtenir le droit d'émettre… Plus qu'un Club, vous aurez alors, vous aussi, votre propre micro ouvert sur le monde !

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

Documentation

COMPLÉMENTS

1. Les médias africains face aux défis de la transition démocratique

« Tout le monde semble avoir compris aujourd'hui que le couple médias/démocratie est on ne peut plus important dans la réussite du processus de démocratisation amorcé en Afrique. L'éveil à la liberté et à la démocratie qui se manifeste dans de nombreux pays de ce continent, même dans les régions les plus reculées, ainsi que l'efflorescence extraordinaire de nouveaux médias qui l'a accompagné, ont mis en évidence qu'une information libre et responsable est capable de renforcer et accélérer le processus de changement lorsqu'elle ne le précède pas tout simplement. […]

Mais, pour beaucoup de pays en Afrique, la mise en œuvre d'un véritable processus de démocratisation, efficient et durable, constitue une tâche particulièrement ardue. Depuis le début des années 1990, les journalistes, qui ont été souvent aux avant-postes de la revendication, l'ont appris à leurs dépens. La situation y est souvent difficile et les transformations annoncées par les ténors attitrés de nombreux régimes se font attendre ou ne coïncident pas tout simplement avec les réalités et les pratiques locales. […]

En pratique, les choses ne sont pas toujours faciles. La presse a été de tout temps sujette aux convoitises des uns et des autres (qu'ils relèvent du politique, de l'économique ou du religieux) qui cherchent constamment à se l'approprier, la soumettre ou la pervertir. On peut donc comprendre qu'après des décennies de pouvoir autocentré en Afrique, les gouvernements avancent à pas hésitants vers un modèle démocratique qui met en avant la liberté d'expression et d'opinion. Les déclarations tonitruantes sont souvent contredites par les pratiques d'une administration peu encline à abandonner un secteur aussi sensible que l'information et qui de surcroît, lui appartenait en propre en vertu des règles de monopoles, de fait ou de droit. Car on redoute son impact et les possibilités qu'elle offre en tant que moyen propre à former des idées, inciter à réfléchir, ou à s'exprimer en dehors des paramètres établis. En d'autres termes, on redoute de la voir incarner l'expression d'une volonté d'émancipation d'une opinion publique tentée de s'assurer, progressivement, le contrôle de questions qui d'ordinaire relèvent du pouvoir central et de ses rouages. […]

Les efforts accomplis en si peu de temps en Afrique témoignent incontestablement de la vitalité des médias et de leur dynamisme dans le processus de changement engagé. Dans nombre de pays, la presse indépendante compte déjà ses premiers fleurons, dotés de structures viables et énergiques. Ils apportent quotidiennement la preuve de leur capacité de jouer

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

ce rôle indispensable de médiateurs politiques à même de contribuer à la mise en place d'une véritable société démocratique sur la base d'une réelle participation de tous aux processus décisionnels. C'est sans doute pour cette raison d'ailleurs, que nombre de journalistes africains continuent d'être frappés de censure, lorsqu'ils ne sont pas arrêtés ou même emprisonnés par des régimes qui se refusent encore, contre toute logique, à lâcher du lest.

"C'est de la qualité de l'information que dépend la qualité de la démocratie. Quand la première se dégrade, la seconde ne tarde guère, elle-même, à s'abîmer."[1] »

© LAJMI Nouri, « Les médias africains face aux défis de la transmission démocratique », Colloque de la 13e édition des Journées africaines et créoles de Vues d'Afrique, 1997. Site de Vues d'Afrique : http://www.vuesdafrique.org/colloque/textes/texte0.html

2. Les droits de l'homme et la démocratie au sein de l'Union

« La vocation démocratique de l'Union européenne se manifeste également dans le principe selon lequel le respect des droits fondamentaux de l'être humain constitue l'un des éléments essentiels de l'appartenance d'un État à l'Union européenne, ainsi que le rappelle le traité de Maastricht. Dans le cadre des travaux de la conférence intergouvernementale, ce principe de base pourrait trouver un prolongement dans la possibilité, à l'étude actuellement, de sanctionner un État membre responsable d'une violation grave et persistante des droits fondamentaux et des principes démocratiques.

Les traités fondateurs ne contenaient que quelques dispositions relatives aux droits fondamentaux, telles que la liberté de circulation des travailleurs et l'interdiction de toute discrimination liée à la nationalité ou au sexe. Ce fut "l'Acte unique européen" (février 1986), qui introduisit, trente ans plus tard, les premières références explicites aux droits fondamentaux dans un traité communautaire.

De son côté, la Cour de justice, quant à elle, a développé une jurisprudence permettant de combler l'absence de normes protectrices des droits fondamentaux au niveau communautaire et attribuant aux droits fondamentaux, tels qu'ils sont garantis par la convention européenne de 1950 et tels qu'ils résultent des traditions constitutionnelles communes aux États membres, le caractère de principes généraux du droit communautaire. […] Face aux difficultés techniques soulevées par une telle adhésion, le Conseil a sollicité l'avis de la Cour de justice qui a conclu, à la veille de l'ouverture de la conférence intergouvernementale, à la nécessité d'une révision du traité pour permettre à la Communauté d'adhérer à la convention européenne des droits de l'homme. Le débat n'est pas clos.

Il est d'autre part envisagé d'élargir sensiblement l'éventail des motifs sur lesquels pourrait s'appuyer l'action de la Communauté pour prohiber toutes formes de discrimination, ce qui se traduirait par l'insertion d'une nouvelle

1. Ignacio Ramonet, « Pour une information libre », *Le Monde diplomatique,* novembre 1996.

clause de non-discrimination à la portée plus large que les dispositions existantes se référant exclusivement à la nationalité et au sexe. Les travaux de la conférence intergouvernementale ont vocation à clarifier ces différentes questions. »

Circulaire de la Commission européenne des droits de l'homme, Bruxelles, 1997.

3. Internet : les législations nationales ne peuvent s'appliquer à un réseau qui se joue des frontières

« Pouvoirs publics et groupes de pression aimeraient que les fournisseurs d'accès à Internet fassent eux-mêmes le ménage dans ce qu'ils diffusent. Mais sur quels critères, et à quel prix ?

Certains prestataires français de connexion sont à la recherche d'une déontologie pour l'instant introuvable.

La France s'est dotée de lois réprimant la diffusion de certaines formes de pornographie, ainsi que la propagande néo-nazie et négationniste. Rien n'empêche les tribunaux de les appliquer aux réseaux informatiques. Mais que faire si les coupables agissent de l'étranger ? Tout l'intérêt d'Internet est de tisser un réseau planétaire, dont l'architecture abolit les distances et les frontières. […] Pour les pouvoirs publics et les associations concernées, la tentation est donc forte de se tourner vers les fournisseurs français d'accès, intermédiaires entre le réseau mondial et les citoyens. Ces entreprises se retrouvent ainsi en première ligne. […]

Certains fournisseurs ont pris l'initiative de constituer une liste noire de quelques forums de discussion qu'ils n'accueilleront plus sur leurs serveurs. […] C'est, selon eux, un premier pas vers la création d'un code de déontologie de la profession. Mais plusieurs de leurs confrères critiquent cette démarche, qu'ils assimilent à une opération de relations publiques. Pour leur part, ils n'acceptent pas de s'ériger en censeurs, du moins tant que la justice ne leur aura pas ordonné de le faire. D'autres encore restent dans l'expectative, car les juristes qu'ils consultent sur ce dossier sont tous d'un avis différent. […]

Pourtant, les fournisseurs d'accès sont d'accord sur l'essentiel. En premier lieu, ils acceptent d'être juridiquement responsables des informations qu'ils décident de placer sur leurs serveurs, mais pas de celles que leurs abonnés prennent l'initiative d'aller chercher ailleurs. Dans le premier cas, ils sont éditeurs au sens classique du terme, dans l'autre, ils ne sont qu'un relais technique "neutre". En ce qui concerne les forums, ajoutent-ils, l'accusation de censure n'a aucun sens : les grands serveurs publics américains en ont référencé plus de dix-sept mille, alors que les fournisseurs d'accès français n'en relayent en moyenne que six à sept mille. […]

Ce filtrage fin est plus délicat que ne l'imaginent les non initiés. On pourrait d'abord mettre en place un système préventif, interdisant aux abonnés de se connecter sur certains sites dont l'adresse aurait été identifiée à l'avance. Ce serait suffisant pour décourager la majorité des utilisateurs, mais les netsurfers astucieux pourraient encore se frayer un chemin vers un newsgroup. En outre,

l'établissement et la mise à jour de ces listes d'adresses interdites représenteraient un travail gigantesque et incertain : le système de répertoire automatique Lycos avait référencé le 29 janvier 18 923 479 adresses (URL) de sites. Deux jours plus tard, il en trouvait 19 102 127, soit 178 648 de plus... Il faudrait aussi pister les sites éphémères ou détournés. […]

Surtout, comment déterminer les limites à ne pas franchir? […] La commission consultative européenne *Racisme et Xénophobie* avait demandé à l'Union européenne de "prendre toute mesure utile et urgente pour empêcher qu'Internet ne devienne le véhicule de l'incitation à la haine raciale". Mais rien n'indique que les pays de l'Union aient sur ce sujet des positions identiques, au contraire. Tôt ou tard, la France va découvrir les sites néerlandais qui recommandent l'usage du cannabis et donnent aux acheteurs étrangers des conseils sur les prix, la qualité et les meilleurs points de vente à Amsterdam... »

EUDES Yves, « Interdire quoi, à qui et comment ? »
© Le Monde Multimédia, 12 février 1997.

À lire

Éducation civique et initiation juridique dans les collèges, INRP, coll. « Références documentaires », 1996, réf. 009 BD079.

La Télévision à l'école : regards et pratiques, CRDP Montpellier, coll. « Accompagner », 1997, réf. 340 AC702.

L'Information dans les médias, CNDP/CLEMI Paris, 1991, réf. 002 60006.

De la télématique à Internet, CNDP Paris, 1996, réf. 755 O1852.

Internet à l'école en France, CRDP/CNDP Poitiers, 1997, réf. 860 B8278.

Faire son journal au lycée et au collège, CFPJ Paris, 1991, réf. 00K 00577.

Utiliser la presse au collège et au lycée, CFPJ Paris, 1990, réf. 00K 00917.

Le journal vidéo au collège et au lycée, CFPJ Paris, 1992, réf. 00K 00747.

À voir

Un journal de TF1 à 13 heures : Les coulisses d'un journal de 13 heures à TF1 et *Le JT du 10 juin 91*, CNDP Paris/CLEMI, coll. « Télévisites », 1991, cassette VHS (22 min + 30 min), réf. 002 R6436.

Arrêt sur Image, analyse le traitement de l'info par l'image, tous les dimanches sur la 5e à 12 h 30.

À consulter

Internet, mode d'emploi pour l'enseignant, CRDP Rennes, 1 cédérom PC, 1996, réf. 350 B6600.

Les différents moteurs de recherche d'Internet (Yahoo, Nomade, Infoseek…) permettent de retrouver les sites de plusieurs journaux et chaînes de télévision. En voici une sélection :

Reporters sans frontières : http://www.rsf.fr/

Les droits de l'homme, la démocratie et les libertés fondamentales dans l'Union Européenne : http://europa.eu.int/en/comm/dg10/build/fr/democ.htm

Fédération internationale des journalistes : http://www.ifj.org

L'Agence France Presse : http://www.afp.com/ et http://www.actualinfo.com/

Sources en anglais (les plus riches et les mieux réactualisées). Quelques exemples : CNN : http://www.cnn.com/ / NBC : http://www.msnbc.com/

ABC Television : http://www.abctelevision.com/

À contacter

AMNESTY International (Section française). 4, Rue Pierre Levée. 75011 Paris, tél : 01 49 23 11 11. De nombreux documents sur simple demande.

Association nationale des communautés éducatives (ANCE) 145, bd Magenta, 75010 Paris, tél. 01 44 63 51 15 / http://www.teaser.fr/ance

Centre d'information civique (CIC), 242 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, tél. 01 45 44 41 66.

Centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ) 101, quai Branly, 75015 Paris, tél. 01 44 49 12 00, Minitel *3615 Cidj*.

Galilée : Liberté d'expression © CNDP 1998

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Diffusion	Mardi 10 mars 1998 / La Cinquième / 10 h 20
Conception	Roland Cros et Hélène Delebecque (assistée de Frédéric Corgnac)
Réalisation	Colette Ouanounou
Présentation	Céline Mornat
Durée	26 minutes
Modules	Découverte : *La voix des enfants*, d'Hélène Risacher, coproduction Point du Jour (4 min) Dossier : *En direct du journal,* d'Hélène Risacher, coproduction Point du Jour (13 min) Focus : *Le droit de dire,* de Christine Barsse, coproduction Mérapi (6 min)
Public	Éducation civique, 6e-3e
Indexation	Descripteurs Motbis : Journal – Radio – Reportage – Liberté d'expression – Droits de l'homme.

COMMENT SE PROCURER GALILÉE

❑ **À l'unité dans les librairies du réseau CNDP au prix de 120 F.**
Cette émission et ce guide pédagogique (consultable sur Internet http://www.cndp.fr) sont inclus sous la référence 002 K1045 dans la cassette vidéo « Citoyenneté et responsabilité (5) » qui comprend aussi l'émission et le guide ***Représentation démocratique***.

❑ **Par abonnement à retourner à :**
CNDP / Distribution – 77568 Lieusaint cedex, ou par Minitel : 36 15 CNDP

Pour tout abonnement en cours d'année scolaire, vous recevrez l'ensemble des cassettes déjà parues depuis septembre.

Titre	Code	Quantité	Prix	Total
Collection vidéo Galilée	002 K1000		2 500 F	

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent comptable du CNDP.

Nom ..... Établissement .....
N° et rue .....
Code postal ..... Localité .....

Signature et cachet de l'organisme payeur :

Guide élaboré par Bruno Sentier
Coordination : Lydia Bretos
Assistantes d'édition : Isabelle Cieplik et Séverine Blondeau